

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023
DELIBERATION N° DE-2023-005**

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à 20h09), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 20h01), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de 20h01), M. SÉVILLA (à partir de 17h51), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de 20h01), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h05).

Absents représentés par pouvoir :

M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (à partir de 20h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-019 à 046) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. SEVILLA à M. CORREGE (jusqu'à 17h51 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; M. ERREMUNDEGUY à Mme CASTEL (jusqu'à 20h01 - DE-2023-001 à 016) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h05 pour le vote des délibérations DE-2023-001 à 005).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – DIDAM - Organisation de l'édition 2023 de la résidence-atelier artistique « Transit ».

En 2021, les espaces du DIDAM ont été mis à la disposition des artistes locaux pour qu'ils puissent poursuivre leurs pratiques lors du confinement. À la suite de cette expérience, la Ville a élaboré un dispositif d'atelier-mission plus pérenne sur trois temps réalisés au DIDAM : une résidence artistique, des ateliers plastiques et de médiation scolaire et une restitution sous forme d'exposition temporaire.

Ce dispositif annuel, intitulé « Transit », contribue au parcours d'éducation artistique et culturelle, selon les critères définis par le Ministère de la Culture, parcours qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps de vie, scolaire et hors temps-scolaire.

En 2022, la Ville a invité le "Labo Estampe", collectif d'artistes travaillant la photographie, le dessin et la gravure. Pour l'édition 2023, le DIDAM accueillera l'association "La Source-Iturria", pleinement impliquée sur le territoire dans la réalisation d'ateliers de rencontres et de création plastique mettant en relation des artistes du territoire et des publics d'enfants et de jeunes, issus de structures scolaires ou socio-culturelles.

Par ailleurs, « Transit » s'inscrit dans le projet de rénovation urbaine porté par la Communauté d'agglomération (CAPB) sur la rive droite de l'Adour où se situe le DIDAM. Il est, à ce titre, soutenu par la CAPB qui a validé un accompagnement financier du projet pour 2022 et 2023. A cet égard, l'opération « Transit » a privilégié sur ces deux éditions une thématique en relation avec le quai de Lesseps et son projet de rénovation urbaine. En 2022, le "Labo Estampe" a travaillé sur le volet historique du quai pour en proposer une interprétation artistique, croisée avec les démarches du service "Ville d'Art et d'Histoire" de la Ville. Cette démarche mêlant le patrimoine et les arts visuels sera réitérée par "La Source-Iturria" dont les artistes travailleront sur les thèmes du bâti et de l'eau en 2023.

Du 2 au 12 mai, deux artistes sélectionnés par l'association seront présents au DIDAM pour une résidence de recherche et de création. Du 15 au 26 mai, ces artistes recevront deux classes élémentaires (cycle 3 ; CE2-CM) issus de deux établissements scolaires rive-droite et rive-gauche de l'Adour, sélectionnés en concertation avec le Conseiller pédagogique départemental Histoire des Arts de l'Éducation Nationale. Ces élèves bénéficieront de 18 heures d'atelier et de médiation réalisées en classe, au DIDAM et dans l'espace public à l'occasion d'une visite commentée du quai de Lesseps proposée par le service "Ville d'Art et d'Histoire".

Enfin, l'exposition de restitution et la rétrospective de l'association "La Source-Iturria" sera ouverte au public du 2 au 18 juin 2023. Le peintre français de renommée internationale Gérard Garouste, faisant actuellement l'objet d'une exposition-événement au Centre Georges Pompidou, est également le président du réseau national associatif des Sources. À ce titre, il souhaite être présent à l'inauguration de l'exposition "Transit-La Source Iturria" sous réserve de son agenda.

Outre les frais indirects de mise à disposition du DIDAM et de son équipe pour l'animation du projet, le budget total de cette opération est évalué à 8 000 € (rémunération artistique et médiation, communication, signalétique exposition, matériels logistique, programme culturel autour de l'exposition). La Communauté d'agglomération Pays basque accompagnera cette action à hauteur de 50 % des dépenses liées au projet « Rive Droite Adour ». L'association "La Source-Iturria" prendra en charge les heures supplémentaires (9 heures par classe financées par la Ville et 9 heures par l'association) liées aux ateliers scolaires.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions découlant de la mise en œuvre de cette opération.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services